

Géorgie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Géorgie compte 56 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt-trois de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Géorgie a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 29 mars 2019, notifiant 34 de ses conventions alors en vigueur. L'IM est entré en vigueur pour la Géorgie 1^{er} juillet 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Géorgie n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Autriche, Bahreïn, le Bélarus, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Japon, le Kazakhstan, Malte, la Pologne, le Qatar, la Suisse et l'Ukraine. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Arabie saoudite, l'Arménie, Bahreïn, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, Malte et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec la Géorgie aux fins de l'IM.

La Géorgie a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec le Japon.

La Géorgie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec Malte et la Pologne⁸⁶.

La Géorgie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁸⁷.

Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, l'Allemagne a indiqué que sa convention avec la Géorgie ne soulevait pas de préoccupation importante en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

B. Conclusion

L'Arabie saoudite, l'Arménie, Bahreïn, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, Malte et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec la Géorgie aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre le standard minimum.

La Géorgie a élaboré un plan pour la mise en œuvre du standard minimum dans ses accords avec l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Autriche, Bahreïn, le Bélarus, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, le Qatar, la Suisse et l'Ukraine. La Géorgie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs qu'elle avait l'intention d'élargir la liste des conventions qui seront couvertes par l'IM pour y inclure ces conventions, et qu'elle avait l'intention de fournir la liste révisée des conventions conclues au titre de l'IM avant décembre 2021.

⁸⁶ La Géorgie et la Pologne ont signé une nouvelle convention le 7 juillet 2021, qui remplacera l'accord actuel une fois qu'il entrera en vigueur.

⁸⁷ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Géorgie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

La Géorgie a également indiqué que des négociations bilatérales seraient engagées pour mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Azerbaïdjan*, l'Iran*, le Koweït*, le Moldova*, le Turkménistan* et l'Ouzbékistan*.

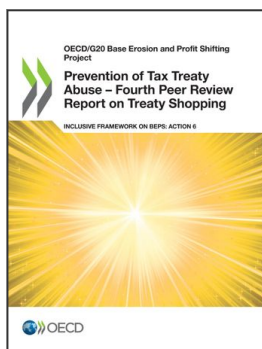
Synthèse de la réponse de la juridiction – Géorgie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Belgique	Oui, IM		COP
2	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
3	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
4	Chypre*	Oui, IM		COP
5	Corée	Oui, IM		COP
6	Croatie	Non	Oui, IM	COP
7	Espagne	Non	Oui, IM	COP
8	Estonie	Non	Oui, IM	COP
9	Finlande	Oui, IM		COP
10	France	Oui, IM		COP
11	Grèce	Non	Oui, IM	COP
12	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
13	Inde	Oui, IM		COP
14	Irlande	Oui, IM		COP
15	Islande	Oui, IM		COP
16	Israël	Oui, IM		COP
17	Italie	Non	Oui, IM	COP
18	Japon	Non	Oui, autres	COP + LOB
19	Lettonie	Oui, IM		COP
20	Liechtenstein	Oui, IM		COP
21	Lituanie	Oui, IM		COP
22	Luxembourg	Oui, IM		COP
23	Malte	Non	Non	
24	Norvège	Oui, IM		COP
25	Pays-Bas	Oui, IM		COP
26	Pologne	Non	Non	
27	Portugal	Oui, IM		COP
28	République slovaque	Oui, IM		COP
29	République tchèque	Oui, IM		COP
30	Roumanie	Non	Oui, IM	
31	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
32	Saint-Marin	Oui, IM		COP
33	Serbie	Oui, IM		COP
34	Singapour	Oui, IM		COP
35	Slovénie	Oui, IM		COP
36	Suède	Non	Oui, IM	COP
37	Turquie	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Allemagne	Oui

2	Arabie saoudite	Oui
3	Arménie	Oui
4	Autriche	Oui
5	Azerbaïdjan*	Non
6	Bahreïn	Oui
7	Bélarus	Oui
8	Danemark	Oui
9	Égypte	Oui
10	Émirats arabes unis	Oui
11	Iran*	Non
12	Kazakhstan	Oui
13	Koweït*	Non
14	Moldova*	Non
15	Ouzbékistan*	Non
16	Qatar	Oui
17	Suisse	Oui
18	Turkménistan*	Non
19	Ukraine	Oui



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Géorgie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9c6f44bf-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.